

■ Communauté de commune du Pays de Redon Améliorer son habitat

Les ménages peuvent s'exprimer jusqu'au 12 juin

En 2016, les élus de la Communauté de communes du Pays de Redon (CCPR) lanceront la première opération communautaire d'amélioration de l'habitat. En amont, une enquête est lancée auprès de la population qui est invitée à se prononcer sur les priorités. Avant le 12 juin.

Aux ménages de répondre. Dans le cadre du Programme local de l'habitat géré par la CCPR, une priorité a été dégagée par les élus : « La requalification du parc privé existant. » C'est Jean-François Mary, président de la CCPR qui l'annonce. Mais tout commence par une étude appelée pré-opérationnelle. En terme clair, la CCPR mène une enquête auprès des ménages pour connaître leurs besoins quant à l'amélioration de leur



De gauche à droite : Stéphane Quernec, chargé de mission pour le centre de développement pour l'habitat et l'aménagement des territoires ; Jean-François Mary, président de la CCPR ; Solenne Derunes, responsable du service habitat à la CCPR et Marcel Bouvier, vice-président délégué à l'habitat à la CCPR.

maison. Ils ont jusqu'au 12 juin pour compléter les questionnaires disponibles dans le Journal de la CCPR, en mairie, questionnaire aussi téléchargeable à l'adresse suivante : www.cc-pays-redon.fr ou encore sur le site de la Communauté de communes du Pays de Redon pour le remplir en ligne. « Cette future opération, la première pour la CCPR, concerne tout le territoire ainsi que le cœur urbain de

Redon. » Voici plusieurs années qu'aucune opération n'avait été menée sur les départements d'Ille-et-Vilaine et de Loire-Atlantique. Réparation sera donc apportée.

Economie d'énergie, accessibilité ? Cette étude préalable « qualitative et précise », souligne Stéphane Quernec, chargé de mission pour le centre de développement pour l'habitat et l'aménagement des

territoires, prestataire de services, est nécessaire avant tout plan d'actions. Plusieurs buts sont recherchés : lutter contre l'habitat indigne ou très dégradé. « Il s'agit aussi d'apporter des solutions pour éviter des factures énergétiques astronomiques », confie le président la Communauté de communes. Marcel Bouvier, maire de Pipriac et vice-président en charge du suivi du Programme local de l'habitat

ajoute : « Beaucoup de personnes souhaitent aussi s'équiper pour rendre leur domicile plus accessible, l'adapter ou prévoir une perte d'autonomie. Cette étude et la réponse des ménages pourront apporter des pistes de réflexion. » « Plus il y aura de réponses, plus les élus pourront négocier avec leurs partenaires », souligne Stéphane Quernec. Ce que souhaitent aussi les élus communautaires, c'est développer l'offre locative de qualité, en rapport avec les niveaux de revenus et les demandes des populations. C'est enfin lutter contre la vacance de certaines habitations, ce qui représente 10% des logements sur le territoire, soit trois points de plus que la moyenne nationale.

Un plan d'action. D'où cette étude pour affiner les connaissances du parc de logements et « des besoins en amélioration », pour « mobiliser les fonds publics nécessaires qui permettront aux propriétaires de financer les travaux », explique Jean-François Mary. Et ceci pourra se faire à partir de 2016. Cette

enquête permettra donc d'analyser les situations et les besoins, pour ensuite informer la population sur les démarches possibles, de recenser les porteurs de projets, d'appréhender les différents problèmes des ménages, de connaître les travaux à réaliser, ... Une étape nécessaire, selon le président de la communauté de communes, « pour décider de l'opportunité de lancer la phase de réalisation de cette opération d'amélioration de l'habitat ». Mais il en va de l'image du territoire, et de l'accueil des nouvelles populations... Cette étude déterminera, in fine, les conditions d'aides financières aux propriétaires pour améliorer soit une résidence principale, soit un logement loué, enfin, améliorer une habitation vacante en vue de sa location. Ceci pendant une durée de trois ans.

➤ Etude sur l'amélioration de l'habitat. Jusqu'au 12 juin.
➤ Questionnaires disponibles en mairie, dans le Journal de la Communauté de communes, téléchargeables sur le site : www.cc-pays-redon.fr/